



N° 40
05/12/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N° X
du JJ/MM/2018 »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Limaces** : risque modéré à élevé. A surveiller, sur les parcelles les plus à risque, dès la levée et jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Pucerons** : risque faible actuellement sur les parcelles levées et nul pour les semis réalisés à la mi-novembre encore non levée et ceux à venir.
- **Cicadelles** : risque faible à nul.

Céréales à paille

• Stades phénologiques et état des cultures

Une importante hétérogénéité est observée sur les parcelles semées à la fin du mois d'octobre avec des levées satisfaisantes pour les sols superficiels, mais des manques parfois très importants sur sols hydromorphes provoqués par l'excès d'eau. Des effets phytotoxiques des herbicides sont également possibles et des jaunissements sont également constatés. Le stade moyen pour cette période de semis est 2-3 feuilles (BBCH 12-13).

Un nouveau créneau de semis était possible dans les sols les plus filtrants vers la mi-novembre principalement sur le département du Lot-et-Garonne et le sud de la Dordogne (céréales encore non levées à ce jour).

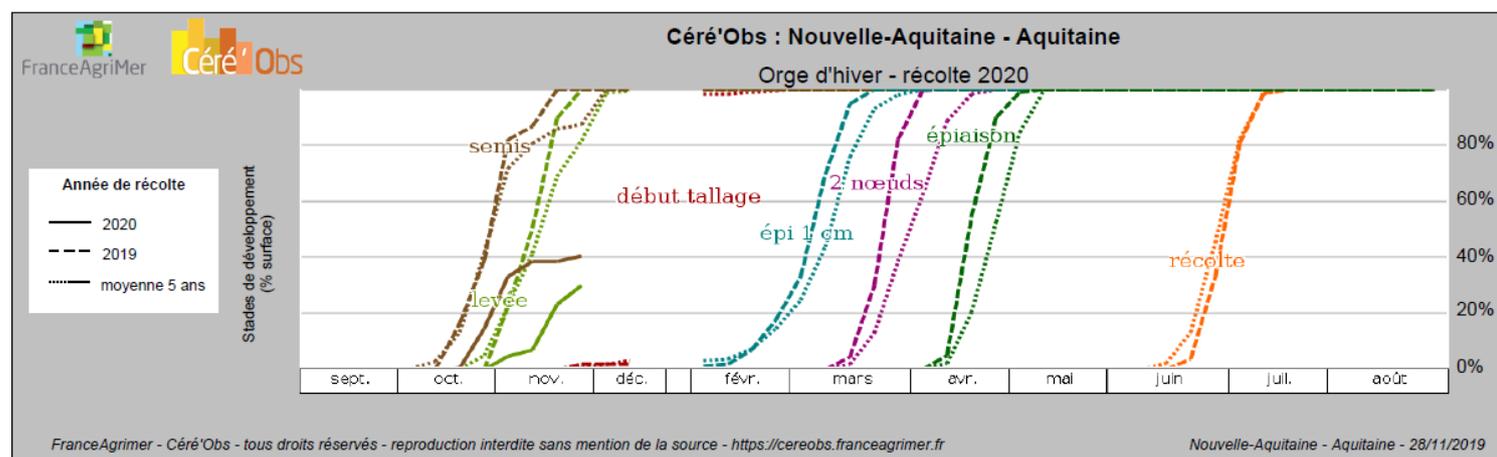
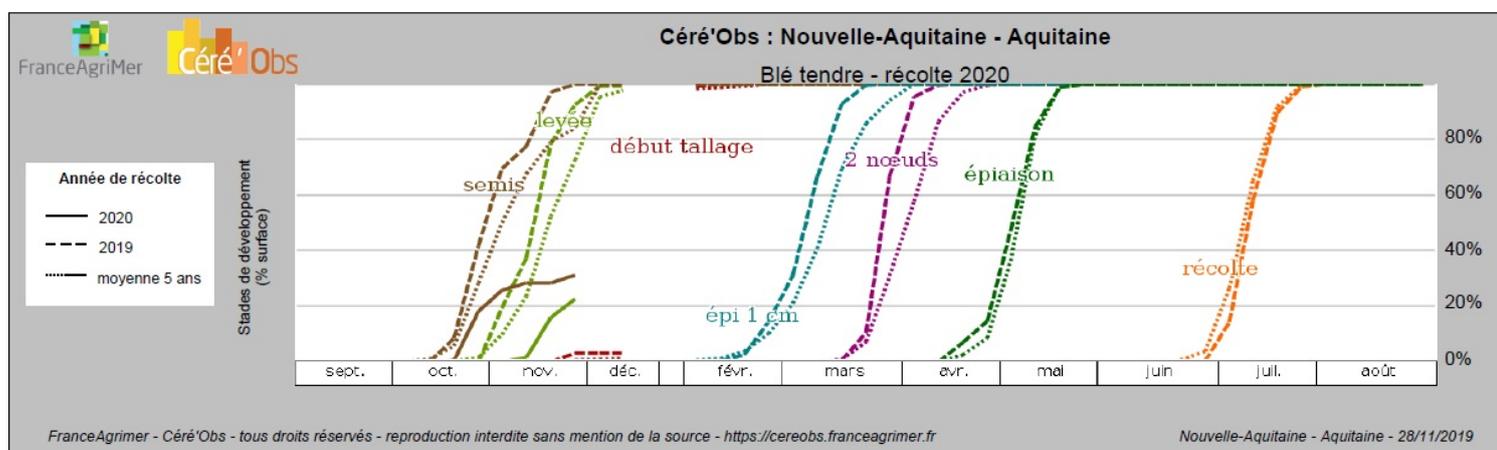
D'après Céré'Obs, au 25 novembre pour le secteur Aquitain, 40 % des semis d'orge ont été réalisés et 31 % pour les semis de blé tendre (voir graphiques et tableau ci-dessous).



Synthèse stades de développement - Nouvelle-Aquitaine - Aquitaine
% surface

	Stade	Semaine se terminant le		
		25 novembre 2019 %	18 novembre 2019 %	25 novembre 2018 %
Orge d'hiver	Semis	40	39	100
	Levée	30	23	100
	Début tallage	0	0	2
Blé tendre	Semis	31	28	100
	Levée	23	16	92
	Début tallage	0	0	3
Maïs grain	Récolte	82	78	100

FranceAgriMer - Céré'Obs - tous droits réservés - reproduction interdite sans mention de la source - <https://cereobs.franceagrimer.fr>



• Limaces

D'après les retours de notre réseau, les dégâts de limaces sont observés sur les bordures de parcelles et surtout sur précédent colza. Le taux d'attaque est parfois difficile à estimer, et varie d'une parcelle à l'autre.

Le réseau de pièges « Ciblage anti-limace » au 28 novembre, capture un nombre de limaces qui indique un risque faible à modéré pour des parcelles semées sur précédent tournesol, pois ou céréales à paille (3 pièges installés au sud d'Agen, 2 dans le secteur de Marmande et 1 au sud-est d'Issigeac). Le modèle « Acta limace » évalue le risque comme important, toujours en progression et supérieur aux années antérieures et de références (voir modélisations en fin de bulletin).



Dégâts limaces

Photo : S. Désiré - FDGDON64

Période de risque : du semis à 3-4 feuilles (BBCH00 à 13-14).

Seuil indicatif de risque :

- Avec piégeage : à partir de 20 limaces piégées par m², le risque est élevé.
- Sans piégeage : 20 % des feuilles attaquées.

Évaluation du risque

La **vigilance** reste de mise sur les semis en place **de la levée jusqu'à 3-4 feuilles**. Attention aux parcelles avec des résidus de culture importants et celles ayant comme précédent du colza.

A consulter : [Note nationale limaces](#) sur la surveillance et la gestion du risque.

[Guide de l'observateur "Fiche limaces"](#) : pour identifier les différentes limaces.

• Pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante (JNO)

Le réseau de piégeage Vigie Virose® enregistre des captures pendant la deuxième quinzaine de novembre, mais avec des effectifs relativement faibles (8 pièges sur 10 avec pucerons avec en moyenne 5 pucerons par piège). Dans les parcelles, leur présence n'est que très peu relevée et en-dessous du seuil de risque (<10 %).

Période de risque pucerons : dès la levée (BBCH 09) et jusqu'aux premiers froids.

Pucerons à observer sur 10 plantes sur 5 placettes réparties dans différents endroits de la parcelle :

- dès la levée,
- par beau temps et de préférence en début d'après-midi au moment où les températures sont les plus élevées. Les pucerons ayant tendance à se mettre à l'abri le soir et le matin au pied du feuillage, il est préférable de retarder l'observation pour avoir de bonnes conditions, ce qui évitera une sous-estimation des populations.
- Vérifier la présence d'auxiliaires : une forte présence d'auxiliaires peut réduire de façon significative la présence de pucerons.

Seuils indicatifs de risque :

10 % des plantes avec pucerons **ou** présence de pucerons constatée pendant 10 jours consécutifs et ce quelle que soit la fréquence.

Évaluation du risque

Les températures actuelles et à venir restent faibles et limiteront la dispersion des pucerons. Toutefois, celles-ci ne sont pas assez basses pour provoquer de la mortalité chez ceux-ci. On prévoit d'ailleurs une remontée des températures en fin de semaine.

Vigilance à maintenir sur les premiers semis de fin octobre jusqu'au premiers froids, en particuliers sur les parcelles abritées qui pourraient offrir des conditions plus favorables au développement des pucerons. Peu de risque pour les semis réalisés à la mi-novembre, ainsi que les semis à venir.

A consulter : [Insectes vecteurs de viroses](#)

[Fiche pucerons](#) du guide de l'observateur céréales à paille.

- **Cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs (WDV)**

Dans le réseau Vigie Virose® quatre pièges sur dix ont révélé la présence de cicadelles la semaine dernière, avec des effectifs très faibles (4 cicadelles piégées en une semaine au maximum).

Période de risque cicadelle : de levée à 3 feuilles (BBCH 09 à 13).

Seuil indicatif de risque :

Par piégeage (plaque engluée jaune) : au-delà de 30 captures hebdomadaires, le risque est élevé.

Sans piégeage (observation directe en parcelle lors de journée chaude, ensoleillé et sans vent) : si sur 5 endroits de la parcelle au moins 5 cicadelles sont observées, le risque est élevé.

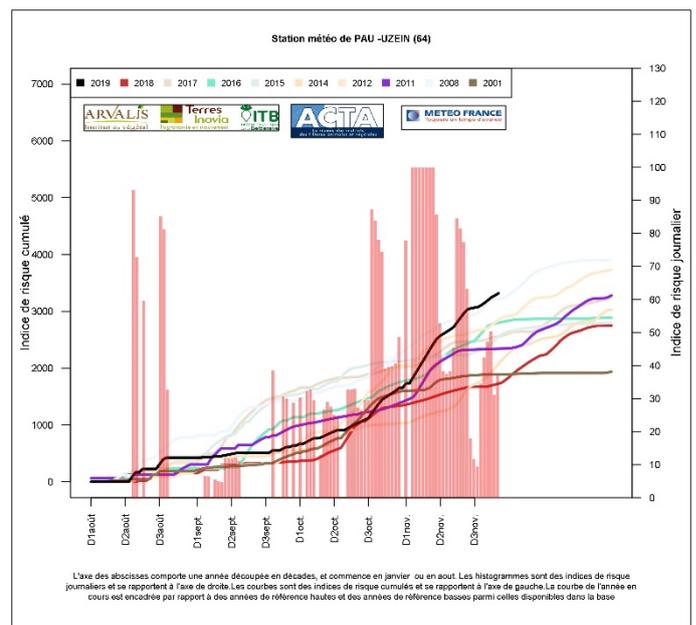
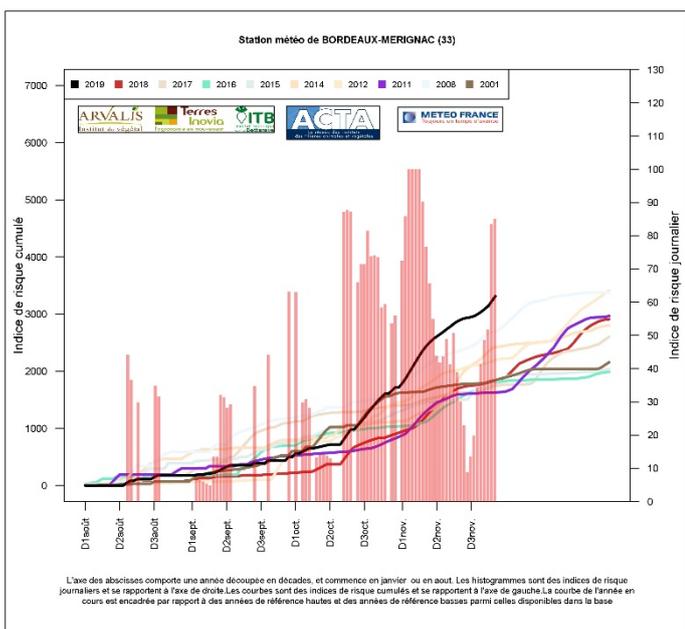
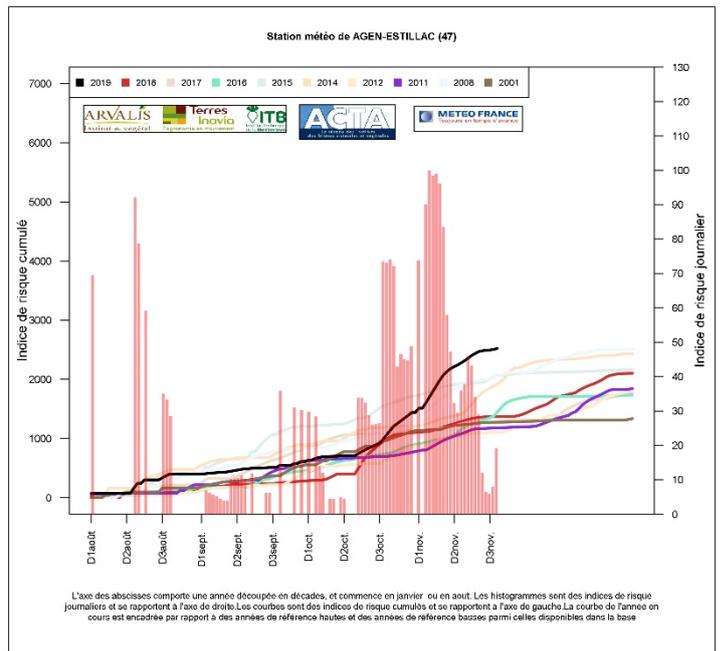
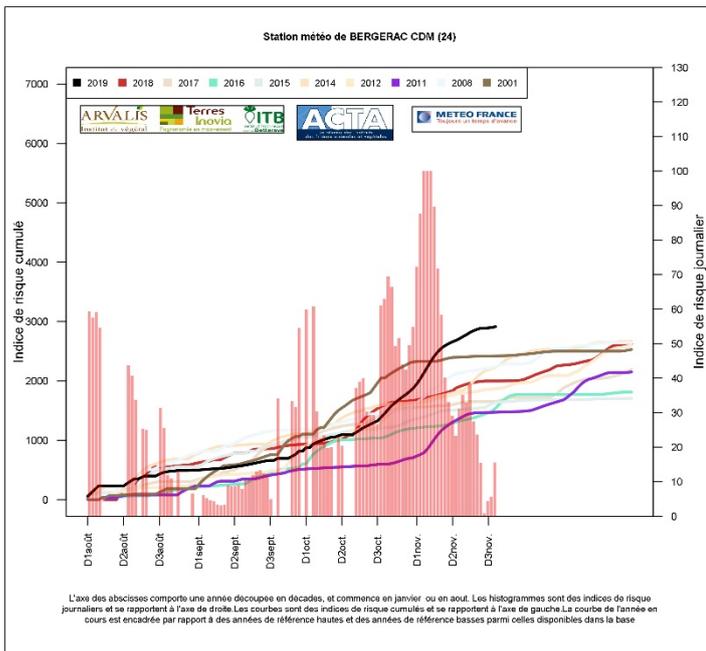
Évaluation du risque

Le risque actuel et à venir est faible voir nul.

A consulter : [Insectes vecteurs de viroses](#)

[Fiche cicadelle](#) du guide de l'observateur céréales à paille.

Modélisations « limaces » au 02/12/2019



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".